

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2021**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 10 mai 2021 à 19 heures, à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, sous la présidence du maire Marc-André Plante et à laquelle étaient présents via visioconférence, les conseillères et les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Simon Paquin
Nathalie Bellavance	Robert Morin
Dany St-Pierre	Nathalie Ricard
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Jacques Demers
Éric Fortin	Robert Brisebois
Yan Maisonneuve	Nathalie Lepage
Caroline Desbiens	Marc-André Michaud

formant quorum.

Étaient également présents monsieur Alain Marcoux, directeur général, monsieur Stéphane Larivée, directeur général adjoint - développement durable, et Me Jean-François Milot, greffier.

Était également présent via visioconférence monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint - services de proximité.

Monsieur le maire offre, en son nom et celui des membres du conseil, de sincères condoléances ainsi que tout le réconfort à la famille, les enfants et le conjoint de madame Mariette Bélair Amyot, qui était grandement impliquée auprès de la résidence pour personnes âgées Teasdale de Lachenaie.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO : 263-05-2021

PROPOSÉE PAR : Robert Brisebois
APPUYÉE PAR : Jacques Demers

QUE la séance soit ouverte à 19 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS DES ÉLUS CONCERNANT UN SUJET À L'ORDRE DU JOUR, LE CAS ÉCHÉANT

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO : 264-05-2021

PROPOSÉE PAR : Simon Paquin
APPUYÉE PAR : Serge Gagnon

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le report du point 17.1 « *Votes par correspondance* » à la prochaine séance du conseil du 7 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2021, AJOURNÉE AU 3 MAI 2021

RÉSOLUTION NO : 265-05-2021

PROPOSÉE PAR : Éric Fortin
APPUYÉE PAR : Yan Maisonneuve

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 avril 2021 et de la séance extraordinaire du 28 avril 2021, ajournée au 3 mai 2021, soient adoptés tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉPÔTS

RÉSOLUTION NO. : 266-05-2021

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt des procès-verbaux du comité exécutif des séances ordinaires des 7, 14, 21 et 28 avril 2021 ainsi que de la séance extraordinaire du 12 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 267-05-2021

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt des certificats des cahiers d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements d'emprunt numéros 790, 791 et 792.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 268-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-406-REC du comité exécutif du 21 avril 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport d'activités du Bureau d'intégrité et d'éthique Laval-Terrebonne (BIELT) pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 269-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-462-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport d'embauche et de nomination pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021, le tout conformément à l'article 82 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 270-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-463-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport de création et d'abolition d'un poste permanent pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021, le tout conformément à l'article 81 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 271-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-464-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$ pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$, pour la période du 1^{er} janvier au 16 avril 2021, le tout conformément à l'article 77 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires et l'alinéa 2 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 272-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-465-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par le comité exécutif pour la période du 17 mars au 7 avril 2021, le tout conformément à l'alinéa 1 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 273-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-466-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021, le tout conformément aux articles 29, 30 et 31 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 274-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-467-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des paiements émis pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021, le tout conformément à l'article 47 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 275-05-2021

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt d'une pétition en opposition au nouveau projet de règlement numéro 1001-331 concernant La Croisée Urbaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 276-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-509-REC du comité exécutif extraordinaire du 10 mai 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville le 30 avril 2021, le tout conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la trésorière, du rapport financier de la Ville, du rapport conjoint de l'auditeur indépendant et du vérificateur général ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant sur le taux global de taxation réel pour l'exercice se terminant le 31 décembre

2020, le tout conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7. RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSMISES EN LIGNE

Les questions ont été lues par une conseillère en communication à la Direction des relations avec les citoyens et des communications, et répondues par le maire, un(e) conseiller(ère) municipal(e) ou un représentant de la Ville qui a été désigné lors de cette séance.

8. DIRECTION GÉNÉRALE – GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

RÉSOLUTION NO. : 277-05-2021

ATTENDU QUE la recommandation CE-2021-408-REC du comité exécutif du 21 avril 2021 a autorisé la Ville de Terrebonne à participer au *Programme de mise en valeur intégrée* d'Hydro-Québec pour son projet du poste Judith-Jasmin concernant les travaux de réaménagement du parc et de construction d'une piste de BMX récréative asphaltée de style « Pumptrack » au parc Pierre-Le Gardeur;

ATTENDU QUE le comité exécutif a également mandaté le directeur général afin de soumettre à Hydro-Québec, pour approbation, la *Fiche de présentation de l'initiative – Programme de mise en valeur intégrée (PMVI)* dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui sera allouée;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Robert Brisebois
APPUYÉ PAR Jacques Demers**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la *Convention de réalisation d'initiatives dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée* à intervenir avec Hydro-Québec, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 278-05-2021

La conseillère **Brigitte Villeneuve** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 808 permettant l'aménagement, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 1 888 603 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Laurier, pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, ch. S-4.1.1).

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NO. : 279-05-2021

La conseillère **Nathalie Bellavance** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet du règlement numéro 449-3 modifiant le règlement numéro 449 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé relativement aux dispositions de remboursement de la garantie financière.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NO. : 280-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-468-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie le Relais pour la vie Terrebonne-Mascouche qui aura lieu le samedi 12 juin prochain, en mode virtuel, et autorise le maire à agir à titre d'ambassadeur lors de cet événement.

QUE le conseil municipal approuve la contribution financière de 1 000 \$ afin de soutenir cette cause.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 281-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-469-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme les membres du conseil suivants pour siéger à titre de membres du conseil local du patrimoine pour une période de deux (2) ans, à moins de perdre leur qualité de membres du conseil au sein de la Ville de Terrebonne :

- Madame Nathalie Ricard; et
- Monsieur Robert Morin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 282-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-470-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie la position de la Communauté métropolitaine de Montréal (« CMM ») sur la crise du logement social et abordable.

QU'une copie de la résolution du conseil soit transmise à la CMM ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 283-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-471-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie la candidature du conseiller monsieur Simon Paquin au sein du conseil d'administration d'Espace MUNI, représentant des municipalités de 100 000 à 499 999 individus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 284-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-472-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte, sur recommandation de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines, la *Politique sur les données ouvertes*.

QUE la Ville de Terrebonne adhère à l'entente concernant le portail commun de données ouvertes conclue entre le gouvernement et les municipalités.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le formulaire d'adhésion intitulé « PORTAIL DONNÉES QUÉBEC » entre le gouvernement du Québec et la Ville visant la mise en place d'un portail commun de données ouvertes, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 285-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-474-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Jacques Demers
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve la promesse d'achat par la Ville de Terrebonne à 9149-5713 Québec inc., pour neuf (9) lots totalisant une superficie approximative de 7 672 734,93 pieds carrés, soit les lots 2 575 360, 2 575 361, 1 947 902, 2 575 362, 2 575 363, 1 947 970, 1 947 903, 1 947 904 et 3 679 142 du cadastre du Québec, pour une somme totale de 9 703 899,68 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions mentionnés à la promesse d'achat et faisant partie intégrante de la présente résolution.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite promesse d'achat incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de vente substantiellement conforme à la promesse d'achat, à être préparé par le notaire mandaté par la Ville, ainsi que tout document afférent.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 286-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-475-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Jacques Demers**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve la promesse d'achat par la Ville de Terrebonne à Complexe Enviro Connexions ltée, pour 16 lots et 11 parties de lots totalisant une superficie approximative de 9 813 284 pieds carrés, tels que plus amplement décrits et démontrés au plan annexé à la promesse d'achat, préparé par M. Alain Bernard, arpenteur-géomètre, en date du 30 mars 2021, sous le numéro 8379 de ses minutes, pour une somme totale de 16 924 234,92 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions mentionnés à la promesse d'achat et faisant partie intégrante de la présente résolution.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite promesse d'achat incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : 287-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-510-REC du comité exécutif extraordinaire du 10 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Robert Brisebois**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne félicite les agentes Joëlle Laparé et Martine Milton pour leur travail à vouloir contribuer au combat visant à contrer la violence conjugale.

QUE le conseil municipal félicite la Direction de la police pour avoir supporté ces agentes et fait cheminer le dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADMINISTRATION ET FINANCES

RÉSOLUTION NO. : 288-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-306-REC du comité exécutif du 31 mars 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 12 avril 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 789, intitulé « *Règlement décrétant la création d'une réserve financière pour le financement des immobilisations* ».

QUE la tenue de registre des personnes habiles à voter, prévue à l'article 569.3 de la *Loi sur les cités et villes*, soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 289-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-478-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le financement des dépenses afférentes aux contrats octroyés par le comité exécutif via l'excédent de fonctionnement non affecté, le tout selon les paramètres définis ci-dessous :

Résolution	Dossier	Dépense nette
CE-2020-593-DEC	Supports à vélo	32 441 \$
CE-2020-567-DEC	Services professionnels - Contrôle des matériaux réfection chaussée Contrat SA20-9041	23 874 \$
CE-2020-832-DEC	Réfection de pavage sur diverses rues - Phase III Contrat SA20-9057	432 606 \$
CE-2020-844-DEC	Services professionnels - Contrôle des matériaux pour la réfection de pavage - Phases II et III	22 394 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. GÉNIE ET ENVIRONNEMENT – TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NO. : 290-05-2021

Le conseiller **Serge Gagnon** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 805 relatif à la réfection et au sciage de bordures et trottoirs sur le domaine public.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NO. : 291-05-2021

Le conseiller **Dany St-Pierre** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 806 pourvoyant des travaux de démolition et reconstruction de la caserne d'incendie numéro 4 et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 10 161 000 \$.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NO. : 292-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-395-REC du comité exécutif du 14 avril 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise une dépense additionnelle de 51 695,33 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat SA18-3002 octroyé à **NORDMEC CONSTRUCTION INC.** pour les travaux supplémentaires, majorant ainsi le montant du contrat initial de 1 390 791,64 \$, taxes incluses, à un total de 1 442 486,97 \$, taxes incluses.

QU'une dépense additionnelle de 45 616,33 \$, taxes incluses, soit autorisée dans le cadre du contrat SA14-7030 octroyé à **TETRA TECH INC.** pour les frais d'honoraires supplémentaires, majorant ainsi le montant du contrat actuel de 90 830,25 \$ plus 10 922,63 \$, soit la somme de 101 752,88 \$, taxes incluses, à un total de 147 369,21 \$, taxes incluses.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 293-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-428-REC du comité exécutif du 28 avril 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde le contrat SA21-9043 pour l'entretien horticole des secteurs 1 et 7, pour une période de quatre (4) ans, au plus bas soumissionnaire conforme, selon la répartition suivante :

- **Secteur 1 : FRONTIÈRES JARDINS** pour un montant de 681 746,56 \$, taxes incluses;
- **Secteur 7 : FRONTIÈRES JARDINS** pour un montant de 790 512,45 \$, taxes incluses.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 294-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-481-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Robert Brisebois**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde le contrat SA21-9022 à **TERREBONNE FORD INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de deux (2) véhicules utilitaires sports hybrides 4 X 4 pour la Direction de l'incendie, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 120 265,36 \$, taxes incluses.

QUE le conseil municipal accorde le contrat SA21-9022 à la société **LES SYSTÈMES CYBERKAR** pour l'installation des équipements spécialisés, puisque la Ville est déjà sous entente avec cette entreprise, au prix de sa soumission, pour une somme maximale de 20 000 \$, taxes incluses.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, incluant un montant net de 128 080,97 \$ financé via le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

QUE le chef de division ou le contremaître à l'atelier mécanique de la Direction des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à ceux-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 295-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-487-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Robert Brisebois
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde le contrat SA21-3009 à **CONSTRUCTION IRÉNÉE PAQUET ET FILS INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement à la station de police située au 491, boulevard des Seigneurs, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 546 130,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public, ainsi qu'une contingence de 81 919,60 \$, taxes incluses, permettant de finaliser les changements pouvant subvenir en cours de réalisation des travaux.

QU'un financement additionnel du projet au montant de 173 000 \$, taxes incluses, soit autorisé et puisé à l'excédent de fonctionnement non affecté.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 296-05-2021

ATTENDU QUE la recommandation CE-2021-486-REC du comité exécutif du 5 mai 2021 mandate la Direction de l'administration et des finances afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte la définition « *Services professionnels pour la mise à niveau de la caserne d'incendie numéro 1, à Terrebonne* » du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 793, soit l'objet numéro 2.

QUE le montant relatif à l'objet numéro 2 sera d'un montant maximum de 240 000 \$.

QUE le tout est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt parapluie numéro 793 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 297-05-2021

ATTENDU QUE la recommandation CE-2021-488-REC du comité exécutif du 5 mai 2021 mandate la Direction de l'administration et des finances afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Marc-André Michaud**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte la définition « *Services professionnels et travaux de construction pour le réaménagement du parc Pierre-Le Gardeur, à Terrebonne* » du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 767, soit l'objet numéro 1.

QUE le montant relatif à l'objet numéro 1 sera d'un montant maximal de 1 800 000 \$.

QUE le tout est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt parapluie numéro 767 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. URBANISME DURABLE

RÉSOLUTION NO. : 298-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-451-REC du comité exécutif du 28 avril 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 21 avril 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme :

DÉROGATION MINEURE 2020-00360

Hauteur de la clôture en cour avant

ISABELLE RIOUX

3209, rue Jean / Lot 5 854 491

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de régulariser la situation non conforme, de façon à permettre :

- a) la localisation de la clôture en cour avant jusqu'au muret de pierre servant de colonne en appui à celle-ci, soit d'une hauteur de deux (2) mètres, alors que l'article 232 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une hauteur maximale de 1,2 mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 299-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-452-REC du comité exécutif du 28 avril 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 21 avril 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme :

DÉROGATION MINEURE 2021-00068

**Dimension / superficie et hauteur d'une construction
accessoire (garage isolé)**

MICHEL CHIASSON

1865, rue Louis-Hébert / Lot 2 122 325

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de construire un garage isolé, de façon à permettre :

- b) une superficie de 97 mètres carrés, alors que l'article 115 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une superficie maximale de 75 mètres carrés; et
- c) une hauteur supérieure à celle du bâtiment principal, alors que l'article 114 du règlement de zonage numéro 1001 stipule que la hauteur d'un garage isolé privé ne doit jamais excéder la hauteur du bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 300-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-455-REC du comité exécutif du 28 avril 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 21 avril 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme :

DÉROGATION MINEURE 2021-00139

Largeur d'une entrée charretière et réduction de la distance entre deux (2) entrées charretières pour un projet de construction d'une habitation multifamiliale

GUILLAUME POITRAS

Rue de Plaisance / Lot 2 124 328

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure pour un projet de construction d'une habitation multifamiliale située sur le lot 2 124 328 du cadastre du Québec, de façon à permettre :

- a) l'augmentation de la largeur d'une entrée charretière à 12,86 mètres, alors que l'article 275, tableau « M », du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une largeur maximale de dix (10) mètres; et
- b) la réduction de la distance minimale entre deux (2) entrées charretières à 5,75 mètres, alors que l'article 274 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 18,96 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 301-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-453-REC du comité exécutif du 28 avril 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 21 avril 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme :

DÉROGATION MINEURE 2021-00129

Réduction de la marge arrière

9399-0547 QUÉBEC INC.

1209, rue Saint-Louis / Lot 2 440 151

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de remplacer les lots 2 440 144 et 2 440 151 du cadastre

du Québec par les lots 6 401 453 et 6 401 454 du cadastre du Québec, de façon à permettre :

- a) une réduction de la marge arrière à 4,14 mètres, alors que la grille des usages et normes numéro 9362-418 du règlement de zonage numéro 1001 prescrit une marge arrière minimale de six (6) mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 302-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-454-REC du comité exécutif du 28 avril 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 21 avril 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme :

DÉROGATION MINEURE 2021-00105
Réduction de la marge avant et empiètement des balcons
en cour avant secondaire
9333-3516 QUÉBEC INC.
90-100, rue Grenon / Lots 2 915 405, 2 915 416 et 2 441 796

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de permettre le projet de construction, de façon à permettre :

- a) une réduction de la marge avant à 5,26 mètres, alors que la grille de zonage numéro 9562-23 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge minimale de huit (8) mètres; et
- b) l'augmentation de l'empiètement dans la cour avant secondaire des galeries à 2,44 mètres, alors que le tableau « D » de l'article 109 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un empiètement maximal de deux (2) mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 303-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-456-REC du comité exécutif du 28 avril 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 21 avril 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme :

DÉROGATION MINEURE 2021-00118

Distance entre deux (2) entrées charretières pour un projet de construction commercial

OLIVIER ROBILLARD

794, boulevard des Seigneurs / Lot 2 442 089

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de construire un nouveau bâtiment commercial, de façon à permettre :

- a) la réduction de la distance entre deux (2) entrées charretières à 6,97 mètres, alors que l'article 274 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit que la distance minimale requise entre deux (2) entrées charretières sur un même terrain doit être égale à la somme de la largeur des deux (2) entrées charretières, soit 9,73 mètres.

Le tout aux conditions suivantes :

- a) **QUE** la demande de démolition 2021-00221 soit acceptée; et
- b) **QUE** la demande de PIIA 2021-00120 soit approuvée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 304-05-2021

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-331 lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a été remplacée par un appel de commentaires écrits, pour une période de quinze (15) jours, conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 ainsi qu'au décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021, et qu'un avis public a été publié le 21 avril 2021;

ATTENDU QUE le nombre de commentaires écrits reçus pour le règlement numéro 1001-331 est de CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ (585);

ATTENDU QUE la recommandation CE-2021-511-REC du comité exécutif extraordinaire du 10 mai 2021 approuve les modifications suivantes au second projet de règlement numéro 1001-331 :

- a) modifier l'usage de la zone 0465-344 afin d'y ajouter l'usage « Hôtel », qui était déjà autorisé pour cette zone avant le présent projet de règlement, ainsi qu'une disposition particulière en lien avec cet usage dans la grille des normes et usages;
- b) de modifier l'usage de la zone 0465-63 afin d'y ajouter les usages « Hôtel » et « Hébergement (HE) classe F – Centre d'accueil », qui étaient déjà autorisés pour ces deux (2) zones

avant le présent projet de règlement, ainsi que des dispositions particulières en lien avec ces usages dans la grille des normes et usage;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet, avec les modifications proposées, du règlement numéro 1001-331 modifiant le règlement de zonage afin de créer les zones 0365-95, 0465-26 et 0465-54 à même la zone 0465-344, et modifier les limites de la zone 0465-344 à même une partie de la zone 0465-028 pour le secteur de La Croisée Urbaine.

QUE l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un scrutin référendaire, prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, soit remplacé par une demande d'approbation référendaire par demande écrite individuelle ou par pétition, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance et Nathalie Ricard ainsi que messieurs les conseillers Dany St-Pierre, Serge Gagnon, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Réal Leclerc, Jacques Demers et Robert Brisebois votent **pour** l'adoption de la présente résolution.

Mesdames les conseillères Nathalie Lepage et Caroline Desbiens ainsi que messieurs les conseillers Robert Morin, André Fontaine et Marc-André Michaud votent **contre** l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
(POUR : 11 / CONTRE : 5)**

RÉSOLUTION NO. : 305-05-2021

ATTENDU l'adoption du premier projet du règlement numéro 1001-330 lors de la séance ordinaire tenue le 15 mars 2021;

ATTENDU l'adoption du second projet du règlement numéro 1001-330 lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021;

ATTENDU QU'un avis public d'approbation référendaire a été publié le 28 avril 2021;

ATTENDU QUE le nombre de demandes écrites reçues des personnes ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire est de ZÉRO (0);

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1001-330, intitulé *Règlement modifiant le*

règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8868-36 et y autoriser l'usage du groupe « Habitation » de classe D « Multifamiliale : 4 à 6 logements ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 306-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-498-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet du règlement numéro 1001-328 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les dispositions relatives aux équipements servant à l'entreposage et la collecte des matières résiduelles suite à l'adoption du règlement numéro 729.

QUE le greffier de la Ville de Terrebonne soit autorisé à procéder à un avis public, pour une période de quinze (15) jours, remplaçant ainsi l'assemblée publique de consultation, et ce, conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 ainsi qu'au décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021, et qu'un avis public sera publié à cet effet.

QUE le conseiller **Yan Maisonneuve** donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet du règlement numéro 1001-328.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 307-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-499-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Éric Fortin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet du règlement numéro 1001-332 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser la superficie d'implantation et la largeur de façade minimale applicable aux usages commerciaux de classe D, E, F et G de la zone 0363-95 (secteur du boul. des Pionniers).

QUE le greffier de la Ville de Terrebonne soit autorisé à procéder à un avis public, pour une période de quinze (15) jours, remplaçant ainsi l'assemblée publique de consultation, et ce, conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 ainsi qu'au décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021, et qu'un avis public sera publié à cet effet.

QUE le conseiller **Éric Fortin** donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet du règlement numéro 1001-332.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 308-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-500-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-334 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser l'usage « Vente au détail de véhicules automobiles usagés » dans les zones 8062-18, 8062-24, 8062-187 et 8063-10 et d'abroger la zone 8063-11 (montée Gagnon).

QUE le greffier de la Ville de Terrebonne soit autorisé à procéder à un avis public, pour une période de quinze (15) jours, remplaçant ainsi l'assemblée publique de consultation, et ce, conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 ainsi qu'au décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021, et qu'un avis public sera publié à cet effet.

QUE la conseillère **Brigitte Villeneuve** donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet du règlement numéro 1001-334.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 309-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-414-REC du comité exécutif du 21 avril 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise, sous réserve de l'approbation de l'Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC), la reconduction du projet pilote du Vieux-Terrebonne, lequel consiste à l'aménagement des terrasses commerciales sur le domaine public du 10 mai au 27 septembre 2021, dans l'espace délimité aux plans (annexe « A »), et selon l'entente entre les commerçants participants et la Ville de Terrebonne (annexe « B »), dont les annexes « A » et « B » font partie intégrante de la présente résolution.

QUE madame Kate Primeau, coordonnatrice au développement économique, et monsieur Daniel Leduc, conseiller stratégique au

**AMENDÉE PAR
LA
RÉSOLUTION
550-08-2021**

développement économique, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les ententes d'autorisation de l'occupation du domaine public avec les commerçants participants au projet, le tout conformément au plan des interventions.

QUE la création d'espaces piétons sur l'emprise de la rue Saint-Pierre, entre les rues Sainte-Marie et Saint-André, soit autorisée pour la période du 18 juin au 6 septembre 2021 ainsi que dans le stationnement de la rue Sainte-Marie pour la période du 10 mai au 6 septembre 2021, afin de créer un espace public vivant et partagé (annexe « A »).

QUE la date d'entrée en vigueur du 10 mai 2021, suivant la résolution du conseil municipal, peut varier en fonction de l'approbation de l'OMSC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 310-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-442-REC du comité exécutif du 28 avril 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

ET RÉSOLU :

CONSIDÉRANT que la nouvelle demande de 2019 était appuyée par un rapport d'un agronome et fait suite à une évaluation environnementale de site Phase II qui conclut que les sols visés ne sont pas conformes à l'usage agricole;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Schéma d'aménagement de la MRC (SARR-2), la Ville doit empêcher toute extension et maintenir les conditions de protection des affectations agricoles;

CONSIDÉRANT que la demande ne satisfait pas à tous les critères que le SARR-2 établit en matière de délimitation d'un îlot déstructuré de l'aire d'affectation agricole;

CONSIDÉRANT qu'il existe sur le territoire des espaces disponibles pour des fins commerciales et industrielles et qu'il n'est pas possible de fournir un dossier argumentaire à la MRC;

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne **refuse** de demander à la MRC Les Moulins de modifier le Schéma d'aménagement et développement révisé (SARR-2) relativement à la demande de Gazonnière Bastien et Fils inc. qui vise l'agrandissement de l'îlot déstructuré H1 sur la rue Nancy pour y inclure les lots 2 922 099 à 2 992 103 du cadastre du Québec et d'y permettre des usages industriels et commerciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 311-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-501-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne demande à la MRC Les Moulins de modifier le Schéma d'aménagement et développement révisé (SARR-2) afin que les usages suivants soient autorisés :

1. Dans l'affectation « Industrielle » située au nord-est de l'autoroute 640 (zone 0166-07 du règlement de zonage numéro 1001), l'établissement d'une station de compostage (usage 4876 du règlement de zonage numéro 1001) et l'usage de valorisation par biométhanisation; et
2. Dans l'affectation « Usages contraignants » située en zone agricole au nord-est de l'autoroute 640 (zone 0165-92 du règlement de zonage numéro 1001), des usages en lien avec des activités agricoles reliées à la culture incluant les usages « Serre » (usage 8030 du règlement de zonage numéro 1001), « Serre, spécialité de l'horticulture » (usage 8145 du règlement de zonage numéro 1001) et « Serre, spécialité de la floriculture » (usage 8192 du règlement de zonage numéro 1001).

QUE le processus visant à modifier la réglementation d'urbanisme de la Ville de Terrebonne soit amorcé, le cas échéant, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 312-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-502-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne demande à la MRC Les Moulins de modifier le Schéma d'aménagement et développement révisé (SARR-2) afin que les usages suivants soient autorisés dans l'affectation « Usages contraignants » située en zone agricole au nord-est de l'autoroute 640 (zone 0165-92 du règlement de zonage numéro 1001) :

1. Usages reliés à la récupération et au triage (usages 4873, 4874 et 4879 du règlement de zonage numéro 1001);
2. Une déchetterie (écocentre);
3. Une chaudière au gaz naturel;
4. Un bureau, un garage, un stationnement et un atelier de peinture;
5. Usages reliés aux activités de valorisation thermique à un appareil de combustion utilisant comme combustible du bois, des résidus de bois ou bois recyclé non contaminé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 313-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-490-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne permet l'installation d'un conteneur maritime pour les fins du projet pilote de la consigne de bouteilles de vin et spiritueux proposé par la Société des alcools du Québec située au 241, rue des Migrateurs, aux conditions suivantes :

- **QUE** le conteneur maritime soit installé selon les plans soumis, et ce, pendant la période s'étendant entre le 4 juillet 2021 et le 28 février 2022; et
- **QUE** le projet pilote ne contrevienne pas à une ou plusieurs dispositions applicables en matière de protection incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 314-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-489-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme les citoyens suivants pour siéger à titre de membre du conseil local du patrimoine :

Pour une période de deux (2) ans, à compter du 10 mai 2021 :

- Claude Martel; et
- Anne-Marie Auger, issue de la Société d'histoire de la région de Terrebonne.

Pour une période d'un (1) an, à compter du 10 mai 2021 :

- Marie-Noël Morissette, citoyenne faisant partie du comité consultatif d'urbanisme; et
- Cassandra Smith.

Et ce, aux conditions suivantes :

- 1) À une vérification des antécédents par la Direction de la police;
- 2) À la signature d'un engagement de confidentialité et de non-divulgation; et

3) À l'assermentation en matière d'éthique et de déontologie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION NO. : 315-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-400-REC du comité exécutif du 14 avril 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Robert Brisebois**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve le bail de sous-location à intervenir entre le Groupe Plein Air Terrebonne inc. (GPAT) et la société 2430-4016 Québec inc., pour les fins de l'installation d'un centre de mini-golf, et ce, pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2026, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail joint au dossier décisionnel.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit bail de sous-location incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 316-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-503-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Robert Brisebois**
APPUYÉ PAR **Nathalie Bellavance**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve les contrats de location des heures de glace de l'automne 2021, au montant de 1 043 413,65 \$, et de l'hiver 2022, au montant de 978 476,34 \$, entre la Ville de Terrebonne et Les Complexes Sportifs Terrebonne inc.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, lesdits contrats de location des heures de glace.

QUE le volet d'heures de glace non utilisé à l'hiver 2021, d'un montant de 735 145,57 \$, soit considéré comme mesure de soutien financier additionnelle à l'organisme dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

QUE la Direction du loisir et de la vie communautaire soit autorisée à effectuer, conformément aux modalités de paiement de l'entente, les versements aux contrats d'automne 2021 et de l'hiver 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 317-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-504-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine le renouvellement du protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et l'organisme Lachenaie Action Jeunesse pour une durée de trois (3) ans (2021-2023).

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit protocole d'entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QU'un soutien financier d'un montant maximal de 150 811 \$ soit accordé à l'organisme.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 318-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-505-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine le renouvellement du protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et l'organisme Zone Ados pour une durée de trois (3) ans (2021-2023).

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit protocole d'entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QU'un soutien financier d'un montant maximal de 301 621 \$ soit accordé à l'organisme.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION NO. : 319-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-479-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine le projet de la lettre d'entente 2021-01 intervenue avec le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, et dont copie est en annexe de la présente.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite lettre d'entente 2021-01, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 320-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-480-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine le projet de la lettre d'entente 2021-03 BL intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, et dont copie est en annexe de la présente.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite lettre d'entente 2021-03 BL, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE – POLICE

RÉSOLUTION NO. : 321-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-423-REC du comité exécutif du 28 avril 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Robert Brisebois**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde le contrat SA21-10002 à **UNIFORM WORKS LIMITED**, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de 30 vestes pare-balles, pour l'année 2021, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 38 315,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, dont la totalité est financée via le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 322-05-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-424-REC du comité exécutif du 28 avril 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Robert Brisebois
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation d'appui de la Commission de la sécurité publique (CSP-2021-03-29/02) et adopte le *Plan particulier d'intervention pour l'eau potable* et l'intègre au *Plan municipal de sécurité civile*.

QUE monsieur Sylvain Dufresne, directeur incendie et coordonnateur municipal de sécurité civile de la Direction de l'incendie, soit nommé responsable de la mise à jour et la révision du *Plan particulier d'intervention pour l'eau potable*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 323-05-2021

Le conseiller **Serge Gagnon** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 3601 destiné à prévoir certaines mesures relatives aux alarmes incendie non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité des citoyens.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

15. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

16. RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DES COMMUNICATIONS

17. DÉPÔT DE PROPOSITIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

RÉSOLUTION NO : 324-05-2021

ATTENDU QUE le taux de participation à l'élection municipale de la Ville de Terrebonne était de 40,3 % en 2017;

ATTENDU QUE la pandémie de la COVID-19 nécessite des mesures supplémentaires afin d'assurer le bon déroulement de l'élection municipale du 7 novembre 2021 et d'encourager la participation électorale;

ATTENDU QU'une municipalité peut adopter une résolution en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* afin de permettre le vote par correspondance sur demande;

ATTENDU QUE la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* étend l'accès au vote par correspondance et modifie la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* en y ajoutant l'article 173.1 qui prévoit notamment que « *peut également voter par correspondance toute personne inscrite ou qui a le droit d'être inscrite comme électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin, lorsqu'une résolution de la municipalité prise en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 permet d'offrir cette modalité de vote* »;

ATTENDU QUE la présente résolution à l'effet d'offrir la possibilité du vote par correspondance lors de l'élection du 7 novembre 2021 est proposée par Marc-André Michaud et appuyée par André Fontaine;

**Il est par conséquent, PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

ET RÉSOLU:

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne retire le point 17.1 "*Votes par correspondance*" à l'ordre du jour de la séance du 10 mai 2021 et reporte ce sujet, pour adoption, à la prochaine séance du conseil municipal du 7 juin 2021.

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance et Nathalie Ricard ainsi que messieurs les conseillers Dany St-Pierre, Serge Gagnon, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Jacques Demers et Robert Brisebois votent **pour** l'adoption de la présente résolution.

Mesdames les conseillères Nathalie Lepage et Caroline Desbiens ainsi que messieurs les conseillers Robert Morin, Réal Leclerc, André Fontaine et Marc-André Michaud votent **contre** l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
(POUR : 10 / CONTRE : 6)**

RÉSOLUTION NO : 325-05-2021

ATTENDU les révélations de TVA Nouvelles concernant un courriel du conseiller Dany St-Pierre, intitulé « Attitude direction de la police » et daté de juin 2020, dans lequel il exprime au maire Marc-André

Plante et son chef de cabinet Alain De Choinière, son désir de mettre à la porte le chef de police de Terrebonne;

ATTENDU QUE les déclarations du conseiller Dany St-Pierre ont entraîné un malaise au sein du Service de police de la Ville de Terrebonne et ont mené au déclenchement de différentes enquêtes;

ATTENDU QUE le conseiller Dany St-Pierre s'est retiré de ses fonctions de président de la Commission de la sécurité publique, mais qu'il continue d'occuper plusieurs autres fonctions, dont celle de membre du comité de circulation et du comité spécial sur l'itinérance et la toxicomanie, auxquels participent des représentants du Service de police de la Ville de Terrebonne;

**Il est par conséquent, PROPOSÉ PAR André Fontaine
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

ET RÉSOLU:

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne modifie la résolution numéro 131-03-2021 nommant les conseillères et conseillers pour siéger sur les commissions et différents comités pour retirer Dany St-Pierre de ses fonctions sur les commissions et comités.

QUE le conseil municipal invite le maire et le comité exécutif à proposer une liste à jour de nominations sur les commissions et différents comités qui soit représentative de la composition et de la diversité politique du conseil municipal.

Mesdames les conseillères Nathalie Lepage et Caroline Desbiens ainsi que messieurs les conseillers Robert Morin, Réal Leclerc, André Fontaine et Marc-André Michaud votent **pour** l'adoption de la présente résolution.

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance et Nathalie Ricard ainsi que messieurs les conseillers Dany St-Pierre, Serge Gagnon, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Jacques Demers et Robert Brisebois votent **contre** l'adoption de la présente résolution.

**REJETÉE À LA MAJORITÉ
(POUR : 6 / CONTRE : 10)**

RÉSOLUTION NO : 326-05-2021

ATTENDU l'augmentation de l'affluence dans les parcs et les espaces verts depuis le début de la pandémie;

ATTENDU QUE certains assouplissements des règles sanitaires concernant les rassemblements en petits groupes sont à prévoir suivant l'évolution de la campagne de vaccination contre la COVID-19;

ATTENDU QU'il y a lieu que la Ville de Terrebonne offre aux familles de profiter davantage des parcs en y ajoutant un nombre suffisant de tables à pique-nique, de bacs de recyclage et de poubelles;

**Il est par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Lepage
APPUYÉ PAR André Fontaine**

ET RÉSOLU:

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne mandate la Direction des travaux publics de commander, d'installer et d'entretenir un nombre suffisant de tables à pique-nique, de bacs de recyclage et de poubelles pour répondre aux besoins des citoyens dans l'ensemble des parcs de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION ET DE PROJETS DE RÈGLEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

19. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, le lundi 7 juin 2021 à 19 heures.

20. PÉRIODE D'INFORMATION ET DE RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

21. PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLUS

22. RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSION

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO : 327-05-2021

PROPOSÉE PAR : Jacques Demers

APPUYÉE PAR : Robert Brisebois

QUE la séance soit et est levée à 20 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffier